

ves gens, que de vouloir qu'ils établissent et qu'ils essayent de doter de tels établissements. Mgr. Bottachini, évêque coadjuteur qui, en ce moment, est chargé de la partie septentrionale de l'île, va incessamment recevoir trois missionnaires qui lui ont été envoyés, et il espère pouvoir bientôt se procurer quelques fonds pour subvenir aux autres besoins de sa mission. Dès qu'il deviendra vicaire apostolique, il aura à sa disposition tous les fonds ecclésiastiques de l'île et pourra en faire l'emploi qu'il jugera à propos, car la plus grande partie de la population catholique, et par conséquent presque toutes les contributions, se trouvent dans le *Jontin*, laquelle province, comme étant la plus importante, est sous la surintendance immédiate du vicaire apostolique titulaire. Le district du centre, assez étendu et important et dont la capitale est le principal siège du bonhisme, se trouve dans un abandon qui afflige. Il ne compte qu'un seul missionnaire : mais quand même on aurait pourvu à ses besoins et qu'on y aurait établi un vicariat séparé, comme il serait à souhaiter qu'on le fit bientôt, cependant le besoin de fonds nécessaires pour établir des maisons d'éducation presque indispensables, s'y ferait toujours sentir. Si l'on pouvait y envoyer quelques Sœurs de Charité ou de quelque autre congrégation, on suppléerait par là à une très-grande lacune qu'éprouve l'éducation des personnes du sexe, tant des plus hautes que des plus basses classes des catholiques. Mais faute de fonds on ne peut songer en ce moment à doter la province centrale d'une telle institution ; cependant si l'on pouvait seulement l'établir, elle serait bien en état de faire beaucoup pour s'entretenir elle-même, et la seule annonce d'une maison religieuse ferait une très-grande impression. Toutefois le meilleur moyen de parer aux graves inconvénients qui résultent du défaut de tant d'autres institutions, serait l'établissement d'une maison pour élever des cathéchistes et des maîtres d'école. Aujourd'hui la punerie absolue de ces auxiliaires indispensables est cause que non-seulement il est impossible d'établir aucun nombre considérable d'écoles dans l'île, mais, de plus, c'est encore un très-grand obstacle qui s'oppose à ce qu'on puisse donner aux indigènes l'instruction dont ils ont besoin.

Les mœurs et la langue des insulaires sont si difficiles à bien connaître, qu'il est absolument indispensable à un missionnaire, et au succès de son ministère, de demeurer pendant plusieurs années avec un confrère, jusqu'à ce qu'il les ait apprises. Encore n'est-ce pas tout, même après ce premier pas fait, car pour ceux dont une grande partie du temps est occupée des soins du ministère, il leur reste encore une tâche bien difficile. Tel est, en effet, le caractère de ce peuple, qu'ils ne permettent pas qu'un prêtre se lie étroitement à eux avant qu'ils y aient été préparés par un des leurs, auquel il appartiendra d'interpréter leurs sentimens et leurs idées auprès du nouveau missionnaire. D'autre côté, il ne serait pas possible, pour le moment, de former un clergé indigène sans courir risque de dégrader aux yeux du peuple les fonctions sacrées qui sont aujourd'hui l'objet de leur respect le plus profond. La seule chose donc qui semble devoir suppléer aux besoins actuels de l'île, et de la province centrale en particulier, est l'établissement d'un séminaire, afin qu'on puisse élever avec soin ceux qui veulent bien se dévouer à la bonne cause. Ces personnes seraient d'un prix inestimable en partageant la demeure et les travaux des missionnaires en qualité de cathéchistes et de maîtres d'école, tandis qu'une institution de cette nature préparerait la voie à l'accomplissement du vœu émis par la sacrée Congrégation, en ce qui concerne la formation d'un clergé indigène, dès que les sentimens des chrétiens du pays le permettraient, et dès qu'on trouverait parmi eux des sujets dignes et propres au saint ministère. *Ami de la Religion.*

CORRESPONDANCE.

A l'éditeur de l'Aurore.

Monsieur,

Je n'ai jamais pu comprendre ce qu'une bonne cause pouvait avoir besoin de l'insulte, de l'injure, de l'erreur pour se soutenir, j'avais cru qu'il fallait laisser à la faiblesse cette arme du désespoir, l'outrage ; que cacher la vérité ne pouvait servir qu'à celui qui ne sentait pas la justice de son côté.

Les journalistes de l'opposition se sont-ils trompés, ou bien ont-ils compris leur position et réglé leur conduite en conséquence ?... C'est aux personnes sensées à juger la question d'après les faits dont nous sommes témoins depuis la résignation.

Sans m'attacher à rebattre encore cette question de la résignation sur laquelle ne voudront jamais s'accorder les hommes actuels, et que l'histoire seule pourra juger sagement, je ne considérerai que la conduite des Canadiens dont la personne est devenue le seul objet de la polémique ex-ministérielle. Qu'ils aient eu tort ou raison dès le principe, ne considérons pas cette question, mais seulement ce qu'ils ont fait depuis. Leur première démarche si je ne me trompe a été d'inviter à prendre part au gouvernement plusieurs Canadiens dont les talens et la probité devaient être pour notre population un gage certain que l'on veillerait sur ses intérêts, ces Canadiens ont refusé, entre autres M. Morin, tout le monde en connaît maintenant la raison. L'opposition s'est emparé de cette démarche pour en faire un crime irrémissible à MM. Viger et Papineau, et dans le tems à M. Caron.

Sous leur administration les miliciens Canadiens ont eu les terres qu'ils avaient si bien payées à la frontière. Cette fois les ex-ministres Canadiens n'ont pas osé reprocher eux-mêmes cette mesure à MM. Viger et Papineau, mais ils ont approuvé par un honteux silence les reproches de MM. Baldwin et Aylwin leurs ci-devant collègues. A tout propos encore ces deux hom-

mes reprochent cet acte à MM. Viger et Papineau, et M. Lafontaine et Morin, et M. Chauveau et Cauchon et tous ces journalistes qui se targuent d'être les seuls défenseurs des intérêts canadiens se taisent lâchement devant ces injustes accusations.

M. Papineau fait voter une adresse en faveur du rétablissement de notre langue dans les procédés parlementaires : le gouvernement impérial s'engage, pour ainsi dire, à satisfaire les vœux de l'Assemblée provinciale cette circonstance est trop favorable à MM. Viger et Papineau, il faut s'empresse de contrebalancer par la plus astucieuse injustice l'impression qu'elle a pu produire chez les Canadiens, et quelques jours plus tard l'enceinte parlementaire retentit d'accusations violentes contre les deux ministres canadiens, parce qu'ils ne voulaient pas approuver l'usage illégal de notre langue dans les procédés c'est-à-dire parce qu'ils ne voulaient pas sanctionner la violation d'une loi dont la chambre venait à peine de reconnaître l'existence de la manière la plus solennelle, en votant l'adresse dont je viens de parler. Et cette même adresse devint contre ceux qui l'avaient proposée le texte de déclamations remplies d'injures ordurières au lieu des éloges qu'elles leur méritaient. Et c'est ainsi que la passion et l'injustice surent tirer parti même d'un tel acte pour en faire exercer les auteurs.

Vint à son tour le vote des quarante mille louis : cette mesure à laquelle les ministres étaient forcés par l'acte d'Union même, aurait pu se passer en donnant simplement cette somme au Haut-Canada. Mais que font MM. Viger et Papineau ? ils font statuer que les sources de revenus détournées du trésor dans le Haut-Canada pour former cette somme seront aussi données dans le Bas-Canada aux municipalités pour éviter au peuple de se taxer pour leur soutien : cependant l'opposition toute entière avec les journaux ne cesse de crier à la spoliation du Bas-Canada en faveur du Haut-Canada. Le peuple apprend de tous côtés que quarante mille louis ont été donnés au Haut-Canada, mais on lui cache que par compensation les municipalités reçoivent l'équivalent.

Mais ce n'est pas tout, une nouvelle occasion se présente les revenus de biens des Jésuites sont distribués. Et les mêmes hommes qui en 1832 redigèrent la *loi déclaratoire* pour régler l'emploi de ces revenus d'une manière définitive criant à la profanation contre les ministres Canadiens parce qu'ils votent l'emploi de ces revenus conformément à cette loi de 1832 leur ouvrage : loi basée sur les véritables principes du droit public. Certain journal, soi-disant *Religieux*, exploitant les passions politiques de l'opposition les fait servir à ses vues empreintes aussi de passion, mais d'un autre genre, et souffle dans toute la province la haine des prétendus *spoliateurs* de l'Eglise. La presse de l'opposition de son côté profite de la circonstance et fait des *Mélanges Religieux* le véhicule de ses diatribes ridicules autant qu'injustes contre deux noms canadiens. C'est ainsi que depuis plus d'un an le journal, « les *Mélanges* » rédigé par un Ministre de la Religion, s'est fait le méprisable écho des injures, des calomnies aussi bien que des ridicules dont on couvre M. Viger et Papineau dans chaque publication de feuilles ex-ministérielles. Et qui le croirait ; ce journal doit son existence à l'un de ceux qu'il maltraite de la sorte : ce sont ses caractères ; c'est sa presse qui aujourd'hui sert à disséminer parmi ses compatriotes la haine de son nom : et ce journal est un journal *Religieux* ? ce journal est rédigé par un Ministre de la Religion ?

Ces pensées découragent, mais ensuite : Le ministère, à l'arrivée de Lord Elgin après plusieurs tentatives infructueuses qui ne servirent que de prétextes à de nouvelles injures contre les ministres Canadiens, fait une dernière offre.

Le ministère est composé de sept, disent les ministres à l'opposition. Prenez trois places pour le Bas-Canada, remplissez les comme vous l'entendrez : nous allons en garder trois pour le Haut. La septième sera Provinciale et remplie par un homme que choisira le ministère une fois constitué. L'opposition qui n'avait jusque là cessé de demander le système des deux majorités, se sent encore le triste courage de refuser cette offre si juste et pour toute réponse aux arguments de ses adversaires, elle se repend en divagations sur l'union &c &c. Les discours de ses partisans sont imprimés tout au long, mais ceux de leurs adversaires jamais, leurs lecteurs voient l'accusation, jamais la défense, et c'est ainsi que le peuple connaît les affaires de son pays, et c'est à ce système que « les *Mélanges* prêtent leur appui ! »

J'aurais, M. l'Editeur, retracé dans ce tableau la question de l'amendement de M. Baldwin, dans laquelle l'opposition Canadienne a fait si triste figure, et vous n'avez déjà à plusieurs fois exposé cette affaire d'une manière claire et précise, mais j'ajouterais que l'opposition peut, dans cette occasion, remercier ses adversaires si l'histoire parlementaire ne fournit pas contre elle un document de cette démarche si solennelle en faveur de celui qui demanda pour ceux que cette opposition représente une sentence de mort politique.

On a voulu répandre dans le public qu'il était faux que l'opposition voulait faire un éloge de Lord Durham sans la qualifier : qu'on n'approuvait dans Lord Durham que l'homme qui avait donné le Gouvernement responsable et non celui qui avait conseillé l'Union.

Mais qui voudrait ajouter foi à ces rumeurs après avoir lu le passage suivant du discours de M. La Fontaine.

« Je terminerai ici, M. l'orateur, si ce n'était d'une attaque dirigée par l'hon. membre des Trois Rivières, M. Viger, contre le mémoire de lord Durham. Il nous dit que, dans son rapport, lord Durham avait recommandé au gouvernement impérial de placer la représentation du Bas-Canada